

DEPARTEMENT DE L'HERAULT
CANTON DE MEZE
COMMUNE DE POUSSAN

CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Vendredi 21 mars 2008 à 18h30

Convocation du 14 mars 2008

PRESENTS : J. ADGE - J. BOUSQUET - Y. PUGLISI – P. MARIEZ – N. DAVOISNE – G. RIVE – A. ROSSIGNOL - H. DE FALCO – J. TABARIES – E. BOUSQUET – M. NEGRE – J. L. LAFON – J. M. VICENS – M. BERNABEU – S. CUCULIERE – P. GIUGLEUR – L. MATHIEU – B. FERRAIOLO – V. FERRER – I. ALIBERT – M. ARRIGO – C. FORNES – F. SANCHEZ – L. KERBIGUET – D. NESPOULOUS – A. RAJA – B. BORDENAVE – O. FREZOU

POUVOIR : G. NATTA à J. ADGE

Madame NESPOULOUS fait remarquer que la convocation a été faite le 14 mars, soit la veille de l'élection du maire et donc c'est l'ancien maire qui a convoqué le conseil municipal de ce jour.

Secrétaire de séance : Monsieur Pierre MARIEZ

NOTE DE SYNTHÈSE N° 1 : Election des 4 délégués communautaires

Monsieur le Maire informe les élus que par délibération en date du 20 juin 2003, le conseil communautaire a modifié l'article 6 des statuts de la Communauté des Communes du Nord du Bassin de Thau relatif au mode de représentation des communes au sein du conseil communautaire.

La commune de Poussan dispose de 4 délégués titulaires et d'un délégué suppléant :

Délégués titulaires :

Jacques ADGE

Yolande PUGLISI

Guy RIVE

Serge CUCULIERE

Délégué suppléant :

Olivier FREZOU

Vote à l'unanimité

La commune de Poussan dispose de 2 délégués pour le groupement d'achat :

Un délégué titulaire : Danièle NESPOULOUS, un délégué suppléant : Valérie FERRER

Vote à l'unanimité

NOTE DE SYNTHÈSE N° 2 : Composition de la commission d'appel d'offres

Conformément aux dispositions de l'article 22 du Code des Marchés Publics pour les communes de 3500 habitants et plus, il est constitué une commission d'appel d'offres à caractère permanent composée :

- Le maire (ou son représentant), président
- Cinq membres du conseil municipal élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Membres titulaires

Jacques BOUSQUET

Ghislain NATTA

Michel NEGRE

Jean Louis LAFON

Bernard BORDENAVE

Il est procédé selon les mêmes modalités à la désignation des suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires.

Membres suppléants

Yolande PUGLISI

Guy RIVE

Serge CUCULIERE

Pascal GIUGLEUR

Danièle NESPOULOUS

Vote à l'unanimité

NOTE DE SYNTHÈSE N° 3 : Création de commissions municipales et désignation de leurs membres

Conformément aux dispositions de l'article L2122 – 22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal a formé des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil municipal ; il est proposé la création des différentes commissions suivantes :

Animation / Culture / Patrimoine : adjoint : Guy RIVE

Membres élus : Y. PUGLISI, E. BOUSQUET, M. NEGRE, J.M. VICENS, M. BERNABEU, V. FERRER, I. ALIBERT, M. ARRIGO, L. KERBIGUET, A. RAJA, D. NESPOULOUS

Communication : adjointe : Amandine ROSSIGNOL

Membres élus : J. BOUSQUET, H. DE FALCO, E. BOUSQUET, M. BERNABEU, I. ALIBERT, F. SANCHEZ

Environnement / Cadre de Vie / Sécurité : adjoint : Pierre MARIEZ

Membres élus : Membres élus : G. RIVE, J. TABARIES, E. BOUSQUET, M. NEGRE, J. L. LAFON, M. BERNABEU, L. MATHIEU, V. FERRER, M. ARRIGO, Isabelle ALIBERT D. NESPOULOUS, A. RAJA, O. FREZOU

Finances : adjoint : Ghislain NATTA

Membres élus : J. BOUSQUET, Y. PUGLISI, P. MARIEZ, N. DAVOISNE, G. RIVE, A. ROSSIGNOL, B. BORDENAVE, O. FREZOU

Ressources humaines : adjointe : Yolande PUGLISI

Membres élus : J. L. LAFON, V. FERRER, I. ALIBERT, A. RAJA, B. BORDENAVE

Scolaire, Enfance Jeunesse et sports : adjoint : Jacques BOUSQUET

Membres élus : J. M. VICENS, B. FERRAILOLO, V. FERRER, M. ARRIGO, C. FORNES, F. SANCHEZ, L. KERBIGUET, D. NESPOULOUS, A. RAJA

Travaux : adjoint :P. MARIEZ

Membres élus : G. NATTA, M. NEGRE, J. L. LAFON, S. CUCULIERE, P. GIUGLEUR, L. KERBIGUET, B. BORDENAVE

Urbanisme : adjointe : Nathalie DAVOISNE

Membres élus : P. MARIEZ, A. ROSSIGNOL, J. TABARIES, E. BOUSQUET, M. NEGRE, M. BERNABEU, J. L. LAFON, S. CUCULIERE, P. GIUGLEUR, L. MATHIEU, I. ALIBERT, A. RAJA, O. FREZOU

Vote à l'unanimité

NOTE DE SYNTHÈSE N° 4 : Nombre de membres du conseil d'administration du CCAS

Le Centre Communal d'Action Sociale est géré par un conseil d'administration, composé du maire, Président de droit, et d'un nombre égal de membres élus en son sein par le conseil municipal ainsi de membres nommés par le maire parmi les personnes non membres du conseil municipal.

Le nombre des membres du conseil d'administration est fixé par délibération du conseil municipal dans la limite maximale suivante : 10 membres élus, 10 membres nommés, soit 20 en plus du président.

Il est proposé au conseil municipal de fixer le nombre des membres du conseil d'administration à 9 membres élus, 9 membres nommés :

Vote à l'unanimité

NOTE DE SYNTHÈSE N° 5 : Conseil d'administration du CCAS : neuf membres élus

Y. PUGLISI, H. DE FALCO, B. FERRAILOLO, V. FERRER, I. ALIBERT, M. ARRIGO, C. FORNES, D. NESPOULOUS, A. RAJA

Vote à l'unanimité

NOTE DE SYNTHÈSE N° 6 : Désignation des représentants au Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs.

Il convient de désigner les représentants de la commune au Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau.

Représentants titulaires :
A. ROSSIGNOL
M. NEGRE

Représentant suppléant
O. FREZOU

Vote à l'unanimité

La séance est levée à 19H00